

EN CAS DE PANNE, contactez le :

09 69 39 55 95

APPEL NON SURTAXÉ

Délais d'intervention à compter de l'appel :

💧💧💧 DÉPANNAGE TRÈS URGENT

Intervention sous 4h, 7j/7 et 24h/24

Grosse fuite pouvant entraîner un dégât des eaux.

💧💧 DÉPANNAGE URGENT

Intervention sous 12h, 7j/7, entre 8h et 18h

Débouchage WC, engorgement, fuite obligeant le locataire à couper l'alimentation générale d'eau froide du logement, robinet d'arrêt défectueux.

💧 DÉPANNAGE SANS CARACTÈRE D'URGENCE

Intervention sous 3 jours, du lundi au vendredi de 8h à 18h

Toutes autres interventions (par exemple : un robinet qui goutte ou fonctionne mal, une mauvaise fixation d'équipement sans danger immédiat, des petites fuites...).



⚠️ Toute intervention non justifiée ou relevant de l'entretien locatif (exemple : débouchage de siphon) sera facturée au locataire, de même que les réparations dues à un mauvais usage des équipements.

Service Communication Mayenne Habitat - 02/2018

VOTRE CONTRAT ROBINETTERIE



Dans le cadre d'un accord collectif signé avec les locataires, Mayenne Habitat a souscrit un contrat d'entretien des équipements de robinetterie et plomberie avec l'entreprise



EN CAS DE PANNE, contactez



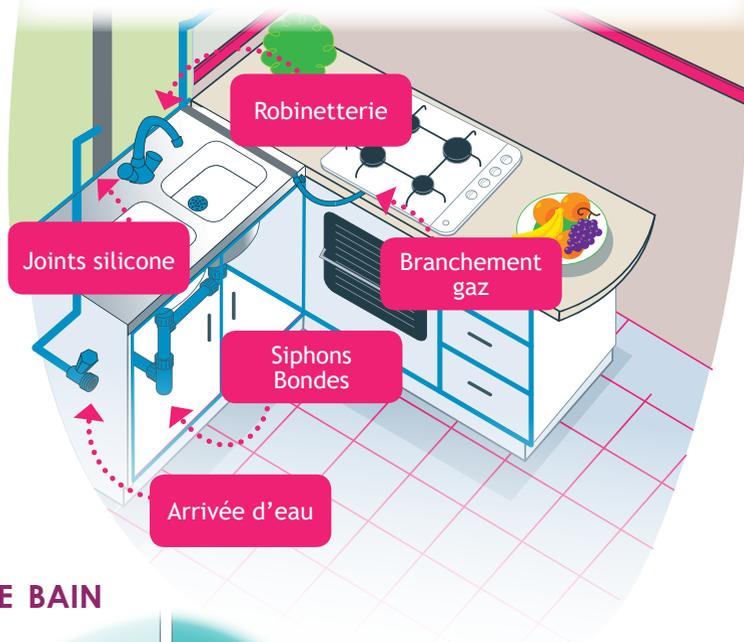
09 69 39 55 95

APPEL NON SURTAXÉ

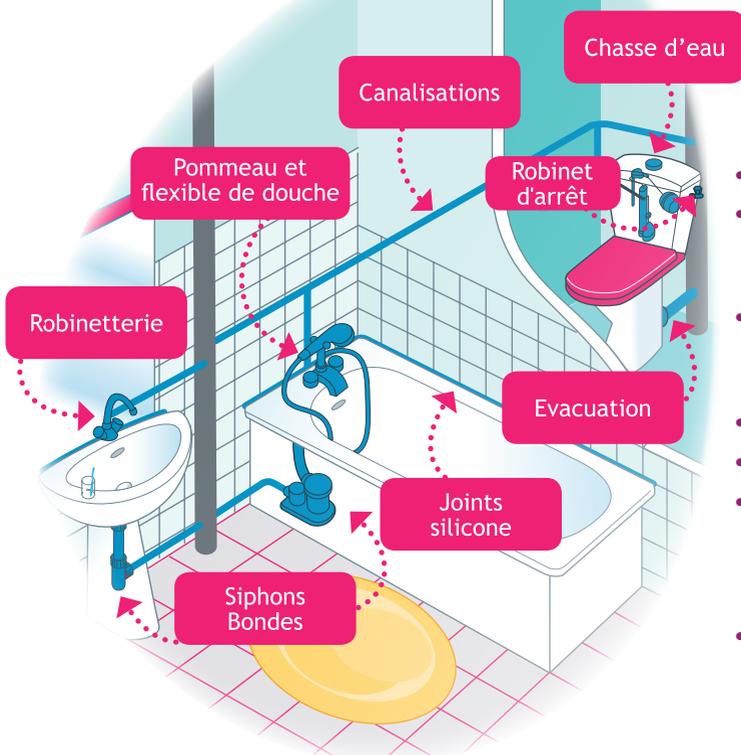
LES ÉQUIPEMENTS CONCERNÉS

► DANS LA CUISINE

- Robinetteries (cuisine, machine à laver, arrêt d'eau, coupure gaz)
- Siphons / bondes
- Joints silicone
- Robinet et flexible de gaz



► DANS LA SALLE DE BAIN ET LES WC



- Robinetteries
- Réservoirs et mécanismes de chasse d'eau
- Douchettes / Pommeaux et flexibles de douches
- Siphons / bondes
- Joints silicone
- Fixation des équipements sanitaires (cuvette WC, lavabo, barre de douche, ...)
- Evacuation WC

► CE QUI RESTE À LA CHARGE DU LOCATAIRE

- Le détartrage des sanitaires et de la robinetterie (embouts-mousseurs ...)
- Le débouchage des siphons



LA VISITE D'ENTRETIEN ANNUELLE

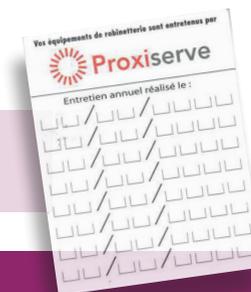
Lors de la visite d'entretien, qui a lieu une fois par an, le technicien

 Proxiserve contrôle :

- L'absence de fuites (robinetterie, chasse d'eau, canalisations, ...)
- La bonne évacuation des équipements
- L'étanchéité des joints en silicone
- La bonne fixation de la robinetterie et des équipements sanitaires
- La validité des flexibles gaz

Il remplace si nécessaire les pièces défectueuses.

À la fin de la visite, le technicien apposera une vignette sur la porte de votre meuble sous évier.



► MODALITÉS DES VISITES

Les visites sont programmées 10 jours à l'avance.

Pour les immeubles collectifs, une affiche est apposée dans le hall d'entrée.

Pour les pavillons, un courrier est distribué dans les boîtes aux lettres.

Les locataires absents se verront proposer un 2ème rendez-vous.

 **Le rendez-vous annoncé n'est pas modifiable. Vous devez vous rendre disponible, déposer vos clés à un voisin ou à l'agence Mayenne Habitat dont vous dépendez.**